

click on that send button. In the collaborative environment in which we work where broad distribution lists are prevalent, we must all share responsibility for promoting a healthy and safe environment.

7. Should you require further guidance on specific issues you may wish to refer to one or more of the documents mentioned herein, or listed below:

- Electronic Mail Standards and Procedures (SNUG "Rules of the Road" publication available from the SIGNET Document Library);
- Internet Usage Policy (available from SXIS/Houle);
- Official Languages Policy (Chapter 6 of the *Human Resources Manual*); and
- Document on inclusion of CATs in e-mail messages (available from SXIS).

8. This Circular Document expires on December 31, 1996, by which time it will be incorporated into the appropriate departmental manual.

considération avant de cliquer sur le fameux bouton Envoyer. Dans le type d'environnement inclusif dans lequel nous travaillons, où les listes de distribution comportent souvent de nombreux destinataires, nous devons tous contribuer à la mise en place d'un environnement sain et sécuritaire.

7. Pour obtenir des précisions sur un sujet en particulier, nous vous invitons à consulter l'un ou plusieurs des documents pertinents énumérés dans cette Politique, ou ci-dessous :

- Système de messagerie électronique – Normes et procédures (Le «Code de la route» mis au point par le GUSN, que l'on peut consulter dans la bibliothèque du SIGNET);
- Politique relative à l'utilisation d'Internet (que l'on peut obtenir de SXIS/Houle);
- Politique relative aux langues officielles (chapitre 6 du *Manuel des ressources humaines*); et
- Document sur l'inclusion du CATS parmi les destinataires des messages électroniques (que l'on peut obtenir de SXIS).

8. La présente circulaire administrative expire le 31 décembre 1996 et aura été, entre-temps, intégrée au manuel ministériel approprié.

Le sous-ministre des  
Affaires étrangères,



Deputy Minister  
of Foreign Affairs

